



REVENDICATION

> PAR CHRISTIAN BURGUET

Malgré les protestations de certains joueurs en club, revendiquer lorsqu'on est sûr de la fin du coup est normal et, plus encore jouer, jusqu'à la dernière carte, alors que de toute évidence tout est maître, est contraire au code (Loi 74-B-4). Même si, en club, on accepte généralement de continuer, face à une paire qui n'a pas compris. Pourtant, chaque revendication devrait être accompagnée d'une explication de la ligne de jeu, ce que parfois les joueurs oublient. Ceci ne pose pas souvent de vrais problèmes, sauf... s'il reste un atout, que le déclarant ne mentionne pas, et qu'il a peut-être oublié.

Retrouvons nos joueurs à la table

Lecoq joue 4♥, il n'a pas fait tomber tous les atouts car il avait besoin de ceux du mort pour couper les Trèfles, maintenant le Roi de Trèfle d'Ouest est tombé, coupé au mort, libérant la Dame ; il se trouve à cinq cartes de la fin et dit : « *J'ai le reste. 4♥ égal !* »

<p>Dujar</p> <p>♠ R DV</p> <p>♥ 4</p> <p>♦ 10</p> <p>♣ -</p>	<p>Dinde</p> <p>♠ 743</p> <p>♥ 7</p> <p>♦ 6</p> <p>♣ -</p>	<p>Dindon</p> <p>♠ -</p> <p>♥ -</p> <p>♦ 52</p> <p>♣ 875</p>
<p>N</p> <p>O E</p> <p>S</p>		
<p>Lecoq</p> <p>♠ 986</p> <p>♥ D</p> <p>♦ -</p> <p>♣ D</p>		

« *Continuez !* » dit Dindon, espérant couper la Dame de Trèfle. Lecoq reste perplexe deux ou trois secondes, puis joue la Dame de Coeur !

« Oui, conteste Dindon, mais vous l'avez publiée *l'Arbitre* ! »

À votre avis, quelle sera la décision de l'arbitre ?

LE RÈGLEMENT

« Après n'importe quelle revendication ou concession, le jeu est interrompu »

Si la revendication est contestée ?

- « *L'arbitre peut être appelé* », ou (depuis 2018) :
 - Le jeu peut continuer, « *et le score obtenu par la suite sera maintenu* »
 - Si l'arbitre est appelé, « *il décidera aussi équitablement que possible, mais tout point douteux sera résolu contre le joueur qui a revendiqué* »

L'INCIDENT D'AUJOURD'HUI

Dindon a demandé de continuer, ce qu'il assume ! Beaucoup de joueurs, dans ce cas, répugnent à appeler l'arbitre, c'est leur choix, mais alors qu'ils ne se plaignent pas ensuite si leur contestation a conduit le déclarant à une ligne de jeu qu'il n'aurait pas forcément choisie : en cas d'atout oublié, c'est sûr, il va maintenant y penser ! Et qu'aurait fait l'arbitre, s'il avait normalement été appelé, dès la revendication ?

Retenant que l'atout restant, non mentionné, a sans doute été oublié, nous avons trois cas :

- Dindon n'a plus aucune chance de faire un pli : Par exemple, si avant de revendiquer, Lecoq avait joué le 10 de Carreau maître et défaussé la Dame de Trèfle. Dans ce cas, revendication acceptée. 4♥ égal.

- Lecoq a le choix entre plusieurs lignes de jeu « normales », dont une perdante :

-Il aurait vraisemblablement gagné, mais il y a un doute :
Au moment de la revendication, il était au mort, il expliquera à l'arbitre qu'il ne pouvait pas perdre : il tire ses trois Piques, que Dindon ne peut couper, puis le 10 de Carreau maître, pour la défausse de la Dame de trèfle, et enfin l'atout : « *c'est la ligne de jeu normale !* ». Pourtant, aurait-il vraiment joué comme ça ? Il n'a rien dit en tablant, il pouvait très bien décider de terminer en double coupe et chuter.

Ce n'est pas toujours une décision facile pour l'arbitre, comme on le voit, **pourtant le doute doit profiter à l'adversaire**

À mon avis, ici, il n'y a rien d'anormal à choisir cette dernière ligne de jeu, et je ferais inscrire 4♥ moins un.